



Limoges, le 20 août 2018

Patrice Arnoux
Marianne Corrèze
Co-Secrétaires académiques du SNES-FSU

à
Madame la Rectrice de l'Académie de Limoges

Madame la Rectrice,

La mise en application de la loi ORE conduit en cette rentrée à ce qu'il soit demandé aux fonctionnaires stagiaires de verser 90 euros au titre de la Contribution à la Vie Étudiante et au Campus (CVEC), préalablement à leur inscription à l'ESPE pour l'année scolaire 2018-2019.

Nous ne trouvons pas acceptable que les stagiaires soient ainsi tenus de financer leur année de formation à l'ESPE. Ces jeunes collègues ne toucheront en effet leur première paye que fin septembre et nombre d'entre eux devront par ailleurs assumer un nouveau logement et leur déménagement, auxquels s'ajouteront de nombreux frais dus à leur prise de fonction.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'étudier toutes les possibilités (exonération totale, prise en charge de la CVEC par le rectorat ou le ministère) afin que les fonctionnaires stagiaires soient exonérés de cette contribution comme ils le sont déjà des droits d'inscription à l'ESPE.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation.



